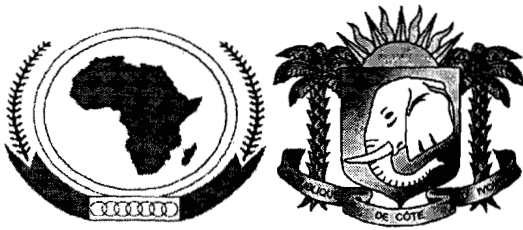


Le pèlerinage annuel des Envoyés et médiateurs internationaux travaillant sur l'Afrique



ACCORD
THE AFRICAN CENTRE FOR THE CONSTRUCTIVE RESOLUTION OF DISPUTES

**African
Leadership
Centre**

**KING'S
College
LONDON**



**INSTITUTE FOR PEACE AND SECURITY STUDIES
ADDIS ABABA UNIVERSITY**

**QUATRIEME RETRAITE DE HAUT NIVEAU DE L'UA SUR LA PROMOTION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET
DE LA STABILITE EN AFRIQUE**
29-30 octobre 2013 : Retraite
Abidjan, Côte d'Ivoire

DECLARATION D'ABIDJAN

RETRAITE DU JUBILE D'OR DE L'UNION AFRICAINE 2013:

**50 ANNEES DE RETABLISSEMENT DE LA PAIX EN AFRIQUE: UNE RETROSPECTIVE CRITIQUE DES
PROCESSUS DE RETABLISSEMENT DE LA PAIX DE L'OUA/UA**

DECLARATION D'ABIDJAN

1. La quatrième Retraite de haut niveau de l'Union africaine (UA) des Envoyés et des Représentants spéciaux sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 29 et 30 octobre 2013, sous le thème «La Retraite du Jubilé d'or de l'UA de 2013 : 50 années de rétablissement de la paix en Afrique - Une rétrospective critique des processus de rétablissement de la paix de l'OUA/UA ».
2. Organisée en collaboration avec le Gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire, et avec le soutien technique du Centre africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD), l'African Leadership Centre (ALC), l'Institut des Etudes sur la Paix et la Sécurité de l'Université d'Addis Abéba (IPSS), la quatrième Retraite a regroupé la Commission de l'UA et ses Envoyés/ Représentants spéciaux, les membres du Groupe des Sages de l'UA, ainsi que des représentants du Réseau panafricain des Sages (PanWise), les représentants du Président de l'Union et du Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois d'octobre 2013, et plusieurs anciens chefs d'État et de Gouvernement africains. Etaient également présents de hauts responsables des Communautés économiques régionales (CER)/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MR), du Secrétariat des Nations unies et de ses Représentants spéciaux en Afrique, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), d'autres organisations partenaires, à savoir la Communauté des pays de langue portugaise, la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion et des personnes ressources.
3. La séance d'ouverture a été marquée par des allocutions du Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, du Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, du Représentant du Président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Président du CPS pour le mois d'octobre 2013 et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest. La Retraite a consisté en une séance interactive avec le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, ainsi qu'en séances plénières et groupes de travail qui ont abordé une série de questions liées aux efforts de rétablissement de la paix de l'UA au cours des cinq dernières décennies, aux enseignements tirés et aux bonnes pratiques, ainsi qu'à la voie à suivre, afin de réaliser l'objectif de l'UA d'un continent exempt de conflit.
4. Les Participants ont noté que l'année 2013 marque un moment important dans la vie de l'UA, en ce que l'organisation continentale célèbre son cinquantenaire sous le thème du Panafricanisme et de la Renaissance africaine. Le Jubilé d'Or a été l'occasion de mener une réflexion à l'échelle continentale et de tirer des enseignements du passé, mais aussi et surtout de planifier l'avenir. Les participants se sont félicités du processus visant à élaborer un Agenda 2063, qui s'inspire de tendances clés liées au changement démocratique, à l'urbanisation, au développement technologique, à la gestion des ressources naturelles, aux conflits et à la sécurité, aux inégalités, à la détérioration de l'environnement, à la géopolitique et à la mondialisation. Ces

tendances présentent aussi bien des opportunités que des défis à la réalisation de la vision d'un continent intégré, centré sur l'être humain, prospère et pacifique. La Retraite a reconnu le lien consubstantiel entre le développement et la paix, et a exhorté ceux qui travaillent dans le domaine de la paix et de la sécurité humaine à contribuer à la vision de la paix et à l'Agenda 2063.

5. Dans la Déclaration solennelle adoptée à cette occasion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont engagés "à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020". La Déclaration appelle également à accorder une plus grande attention au traitement des causes profondes des conflits, y compris les inégalités économiques et sociales, et souligne la nécessité de renforcer les efforts de prévention des conflits, de rétablissement de la paix, les opérations de soutien à la paix, la réconciliation nationale, ainsi que la reconstruction et le développement post-conflit. La transformation des conflits, qui vise à assurer une paix véritable et durable grâce à l'amélioration des structures sociales, économiques et politiques et à promouvoir structurellement la stabilité et la sécurité, est essentielle de ce point de vue.

6. La Retraite a permis une réflexion sur certains des plus importants processus de médiation conduits par l'OUA/UA (ainsi que sur les formes connexes de rétablissement de la paix) au cours des 50 dernières années. La Retraite a, en particulier :

- i. offert un espace de débat avec d'éminents médiateurs africains et artisans de la paix dans le but de dégager des leçons et des bonnes pratiques issues de leurs expériences personnelles et contributions à la médiation;
- ii. discuté et évalué les défis les plus pressants à la paix et à la sécurité sur le continent et les voies et moyens de les relever de manière plus efficace, y compris le renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité;
- iii. analysé les paramètres de la transformation des conflits et sa relation avec la médiation et d'autres formes de rétablissement de la paix, afin de permettre à l'UA et aux CER/MR d'intensifier leurs efforts dans ce domaine;
- iv. examiné les dimensions philosophiques, théoriques et pratiques des paradigmes panafricains de rétablissement et de médiation et recommandé les voies et moyens d'intégrer des approches africaines de règlement et de transformation des conflits dans le programme de médiation de l'UA ;
- v. réfléchi sur le principe de subsidiarité, d'avantages comparatifs et de complémentarité, en utilisant une série d'exemples de différentes approches de la médiation; et
- vi. permis aux participants de partager leurs points de vue sur les défis à la paix et à la sécurité, les tendances et les opportunités dans la réalisation de l'«Agenda 2063 de l'Union africaine».

7. Les participants à la Retraite ont reconnu que l'UA et les CER/MR ont contribué largement à relever les défis à la paix et à la sécurité de façon éminemment importante pour le bien-être et le développement des peuples africains. Avec la transformation de l'OUA en UA, et en particulier à travers son Acte constitutif de 2000 et le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de 2002, l'organisation a introduit le principe de non-indifférence vis-à-vis des violations flagrantes des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en tant que principe essentiel régissant les relations interétatiques. L'UA a également mis en place une Architecture africaine de paix et de sécurité ambitieuse qui est opérationnalisée avec le soutien des partenaires internationaux. Par ailleurs, et grâce à l'adoption de la Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et d'autres documents connexes, la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance de 2007, ainsi que la Déclaration de 2011 sur les valeurs partagées, l'UA a mis en place une Architecture africaine de Gouvernance complémentaire qui vise à promouvoir activement l'Etat de droit, le respect des Droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. Par ailleurs, l'UA est activement engagée dans la prévention directe et structurelle, ainsi que dans des efforts de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit sur le continent.

8. Dans le même temps, les participants ont également noté que les défis à la paix et à la sécurité restent réels et sérieux. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans l'opérationnalisation des principaux piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, cette architecture n'a pas encore réalisé son plein potentiel.

9. Le continent continue d'être aux prises avec nombre de situations de crise et de conflit avec de lourdes conséquences humanitaires, sociales, économiques, environnementales et culturelles, ainsi que de faire face aux retombées des soulèvements populaires de 2011 en Afrique du Nord. L'UA fait face à la tâche de la consolidation de la paix là où elle a été réalisée. Parmi les autres défis à relever figurent la prévalence persistante des conflits liés aux élections, la résurgence des changements anticonstitutionnels de Gouvernements, les différents frontaliers, ainsi que des inégalités économiques croissantes, le terrorisme et la radicalisation, la piraterie, la criminalité transnationale et la cybercriminalité.

10. Dans ce contexte, les participants ont souligné la nécessité de renforcer les capacités de l'UA à prévenir, gérer et régler les conflits violents. A cet égard, ils ont appelé à des efforts renouvelés pour:

- i. accélérer l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA), sur la base des recommandations qui seront formulées de l'évaluation en cours de la FAA tel qu'instruit par la session ordinaire de la Conférence de l'UA de mai 2013;
- ii. assurer l'opérationnalisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), telle que décidée par la session ordinaire de la Conférence de l'UA en mai 2013, en tant qu'arrangement transitoire en attendant la pleine opérationnalisation de la FAA ;

- iii. renforcer l'efficacité du Système continental d'alerte rapide (SCAR), afin de faciliter l'action rapide et une plus grande cohérence entre les organes compétents de l'UA et des CER ; et
- iv. opérationnaliser pleinement le Réseau panafricain des Sages (PANWISE), dans le cadre des efforts visant à renforcer l'efficacité des capacités opérationnelles de prévention et de médiation ; et
- v. la mise en place ou le renforcement des infrastructures nationales pour la paix, y compris des systèmes nationaux d'alerte et de réponse rapide, ainsi que des conseils ou commissions de paix, pour faciliter l'identification diligente et une réponse effective à des conflits violents potentiels.

11. Les participants ont accordé une attention particulière au financement des efforts de paix et de sécurité de l'UA. Tout en se félicitant de la poursuite du soutien international, sur la base de la solidarité internationale et l'indivisibilité de la paix et de la sécurité internationales, ils ont souligné l'impératif pour les pays africains de contribuer des ressources financières plus importantes afin d'assurer une plus grande appropriation et durabilité, ainsi que pour renforcer le leadership africain. En conséquence, les Participants ont :

- i. fait leur l'appel lancé par le Sommet de l'UA de mai 2013 aux Etats membres pour qu'ils fassent des contributions volontaires au Fonds pour la paix de l'UA ;
- ii. appelé à l'élaboration de modalités novatrices, afin de mobiliser des ressources supplémentaires au niveau du continent, y compris des contributions des hommes d'affaires, de citoyens africains ordinaires et de la diaspora, y compris à travers un fonds de dotation permettant aux citoyens d'investir dans la paix et la sécurité sur le continent ; et
- iii. encouragé les organisations africaines de la société civile et d'autres parties prenantes à lancer des campagnes de sensibilisation visant à mettre en relief l'importance de contributions africaines plus importantes comme préalable à l'appropriation et au leadership.

12. Les participants ont fermement souligné que la promotion durable de la paix et de la sécurité est étroitement liée au respect de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et à la promotion d'un leadership inclusif. A cet égard, l'Agenda de gouvernance en Afrique doit être au centre des efforts visant à relever les défis à la paix et à la sécurité du continent.

13. Dans ce contexte, les participants ont :

- i. réitéré l'urgence pour tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier les instruments pertinents de l'UA relatifs à la gouvernance, à la démocratie, aux élections et aux droits de l'homme;

- ii. souligné la nécessité pour les Etats membres de l'UA qui ne l'ont pas encore fait de se joindre au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui constitue une plateforme unique permettant d'améliorer la gouvernance et de jeter des bases solides pour une paix durable;
- iii. encouragé les organisations de la société civile à vulgariser les instruments pertinents de l'UA sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, afin d'assurer l'appropriation par les peuples africains, ainsi que pour contribuer à un meilleur respect, à travers la mise en place d'un index de respect et autres outils pertinents;
- iv. encouragé en outre les efforts de sensibilisation soutenus afin de vulgariser les bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance et de leadership;
- v. réitéré l'importance continue des recommandations formulées par le Groupe des Sages dans son rapport sur les conflits et la violence liés aux élections et la nécessité d'efforts renouvelés pour leur mise en œuvre ; et
- vi. reconnu les efforts déployés par la Commission de l'UA en vue d'élaborer un cadre d'évaluations de la vulnérabilité structurelle afin de soutenir les Etats membres dans le traitement des causes profondes potentielles des conflits dans leurs pays et de renforcer leur capacité de prévention structurelle des conflits. Les Etats membres sont encouragés à tirer profit de cet outil et de se soumettre volontairement à ce processus.

14. En vue de renforcer l'appropriation de l'agenda africain pour la paix et la sécurité, et dans le prolongement du Plan d'action du Caire qui a été adopté lors de la 3^{ème} Retraite en novembre 2012, ainsi que du communiqué de la réunion inaugurale de PanWise en avril 2013, la Retraite a souligné la nécessité d'une approche à plusieurs niveaux de la prévention des conflits, de la médiation et du rétablissement de la paix. A cet égard, les participants ont mis en relief l'importance que revêt l'établissement de liens systématiques avec les acteurs de la société civile en particulier les médiateurs individuels et d'autres institutions engagés dans des activités de médiation à plusieurs niveaux (médiateurs nationaux, organisations religieuses, conseils locaux de sages, médiateurs dans les communautés d'éleveurs).

15. En passant en revue les expériences africaines de médiation, les Participants ont mis l'accent sur le primat des solutions politiques aux conflits africains, tout en reconnaissant la nécessité, dans certains cas, de recourir à l'imposition de la paix. Les Participants ont souligné que le règlement et la transformation des conflits relève d'abord et avant tout de la responsabilité des parties au conflit et des acteurs locaux. Soutenir les efforts de paix et éviter le retour à la violence requièrent des efforts conjoints des partis politiques, des milieux d'affaires, des organisations confessionnelles, de la société civile et des citoyens ordinaires. Sans de tels efforts internes, les réussites des médiations africaines ne peuvent être pérennisées. À cet égard, les participants ont souligné le rôle essentiel que le secteur privé est appelé à jouer dans la phase de reconstruction et le développement post-conflit.

16. Les Participants ont noté l'émergence progressive d'un modèle africain de la médiation caractérisé par la promotion de processus adaptés aux contextes dans lesquels ils se déroulent. À cet égard, ils ont souligné la nécessité pour les entreprises de médiation d'être basées sur les éléments suivants:

- (i) une définition correcte du problème en cause procédant d'une approche inclusive allant au-delà des belligérants pour inclure des consultations avec les populations touchées et d'autres parties prenantes locales. Une telle approche doit informer l'élaboration de plans de médiation stratégiques et opérationnels;
- (ii) la crédibilité et la légitimité du processus de médiation par un examen attentif de la compréhension des parties prenantes de la situation de conflit dans laquelle elles sont impliquées ;
- (iii) un engagement à long terme, tant il est vrai qu'il n'y a pas de remède miracle pour trouver des solutions durables et que la médiation implique d'obtenir non seulement l'accord des parties, mais aussi celui de leurs soutiens;
- (iv) la nécessité de s'appuyer sur le savoir local et de faire pleinement usage des mécanismes traditionnels de résolution des conflits ;
- (v) la nécessité d'aborder de façon créative la relation entre la paix, la justice et la réconciliation, en s'appuyant sur les expériences africaines et internationales pertinentes ; et
- (vi) la nécessité de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, y compris en tant que médiateurs

17. Les Participants ont reconnu que la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique est également un défi intellectuel. Aussi, ils ont recommandé le renforcement des liens entre l'UA et les institutions de recherche, les universités et les groupes de réflexion sur les questions de sécurité africaine de paix afin d'arriver à des solutions basés sur la recherche. À cet égard, les participants ont encouragé les acteurs de la société civile, les entrepreneurs privés africains, ainsi que les partenaires internationaux à soutenir ces efforts de recherche.

18. Les Participants ont noté avec satisfaction qu'au fil des ans, l'UA a noué des partenariats stratégiques internationaux clés, en particulier avec les Nations unies et l'UE, dans le cadre de ses efforts visant à réaliser sa vision d'un continent libre, pacifique et prospère dont la destinée est conduite par ses propres citoyens. Afin de renforcer les efforts collectifs en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, la Retraite a souligné la nécessité de développer encore davantage ces relations et celle de mieux les coordonner en vue de construire systématiquement des partenariats innovants, flexibles, orientés vers l'action et équilibrés, et de faire en sorte que les préoccupations et les positions de l'Afrique soient dûment prises en compte par les partenaires

internationaux lorsqu'ils prennent des décisions sur des questions d'intérêt fondamental pour l'Afrique. Les participants ont notamment exhorté une coordination axée sur des enjeux spécifiques, l'articulation de stratégies de communication cohérentes et l'élaboration de feuilles de route communes fondées sur des visions partagées.

19. Soulignant la nécessité d'une coordination et de partenariats étroits pour atteindre l'objectif visant à débarrasser le continent du fléau des conflits armés en 2020, comme énoncé dans la Déclaration solennelle du Jubilé, les Participants ont recommandé ce qui suit:

- (i) le développement de feuilles de route de concepts stratégiques et d'autres documents connexes communs impliquant tous les acteurs internationaux concernés pour faire face à des situations de crise et de conflit spécifiques;
- (ii) une meilleure coordination au niveau national et régional entre les représentants de la communauté internationale travaillant sur un conflit particulier, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en place de groupes internationaux de contact, l'envoi de missions conjointes et d'autres outils pertinents ; et
- (iii) l'organisation par le CPS de l'UA d'auditions publiques spéciales impliquant les acteurs locaux et internationaux concernés pour faciliter une évaluation partagée des progrès réalisés et des défis à relever ;

20. Les Participants ont exprimé leur sincère gratitude au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la Retraite, ainsi que pour l'hospitalité généreuse dont ils ont été entourés tout au long de leur séjour et les dispositions prises pour la réussite de la Retraite.